

LE MANIFESTE DES SCENARISTES EUROPEENS

Les histoires sont au coeur de notre humanité. Elles forment l'essentiel de notre patrimoine culturel dans toute sa diversité. Nous les racontons, encore et encore, chaque génération de conteurs les interprétant pour les temps nouveaux. Les scénaristes sont les conteurs du monde moderne.

Les auteurs européens ont besoin qu'on leur fasse confiance, qu'on les encourage et qu'on les soutienne. Les industries du cinéma et de l'audiovisuel doivent trouver le moyen de cultiver leur art et leur métier.

Nous affirmons que:

1. Le scénariste est un créateur essentiel de l'œuvre audiovisuelle et souvent son initiateur. Comme tel il est co-auteur de l'oeuvre audiovisuelle.
2. Le crédit "un film de" doit être appliqué avec discernement.
3. Le droit moral du scénariste devrait être respecté dans les faits.
4. Les frais d'écriture d'une oeuvre audiovisuelle devraient représenter un pourcentage décent du budget total de production (*).
5. Le scénariste devrait être impliqué dans les processus de production et de promotion de l'œuvre audiovisuelle et devrait être rémunéré pour ces tâches. Le nom du scénariste devrait être cité dans toute publication se rapportant à l'œuvre, y compris les catalogues de festival, les génériques dans la presse TV et les critiques.

Nous en appelons

6. aux gouvernements et aux organismes de financement de soutenir les scénaristes en consacrant davantage d'énergie et de ressources - qu'il s'agisse de subventions, d'exemptions fiscales ou de plans d'investissement - au développement des oeuvres audiovisuelles et de cinéma, et en proposant des moyens de financement direct aux auteurs.
7. aux chercheurs et critiques de reconnaître le rôle des scénaristes, et aux universités, académies et programmes de formation d'éduquer les générations futures quant à l'aspect collaboratif du médium et au respect qui doit être accordé à l'art et au métier du scénario.
8. aux festivals, musées du cinéma et autres organismes de citer les scénaristes dans leurs programmes et de prévoir et programmer des hommages aux scénaristes comme ils le font pour les réalisateurs, les comédiens et les industries nationales.
9. aux législateurs nationaux et européens de reconnaître que le scénariste est un co-

auteur de l'oeuvre audiovisuelle.

10. aux législateurs nationaux et européens d'assurer que les scénaristes ont le droit de négocier collectivement, afin d'encourager et préserver les identités culturelles distinctes de chaque pays et de promouvoir la libre circulation des auteurs dans et entre tous les pays,

et entendons:

Faire circuler ce manifeste parmi les membres de l'industrie cinématographique et audiovisuelle et dans les médias de nos pays respectifs. Campaign for the implementation of the agenda defined by this manifesto.

Mener campagne pour que les mesures recommandées dans ce manifeste soient suivies d'effet.

Promouvoir auprès des parlements nationaux et européen les modifications législatives nécessaires pour que les recommandations contenues dans ce manifeste prennent effet.

(*) L'Union-Gilde des Scénaristes estime qu'en France ce pourcentage devrait être au moins 5%.